

# Électricien d'équipement

## LE METIER

À partir des plans et schémas de montage, l'électricien d'équipement réalise les travaux d'installation et de mise en service des équipements électriques (éclairage, chauffage, distribution d'énergie) dans des locaux d'habitation, tertiaires et industriels.

Il pose les matériels, les conduits, les câbles et effectue les raccordements. Il/elle monte, câble et raccorde également les coffrets électriques équipant les installations de ces trois types de locaux (tableau de distribution, tableau général basse tension - TGBT, coffret de commande...) et effectue tout ou partie des mises en service des installations.

Il réalise des travaux neufs mais aussi des adaptations, rénovations, extensions, mises aux normes d'installations en prenant en compte le développement durable.

Il peut aussi assurer l'entretien et le dépannage des installations réalisées.

Les circonstances habituelles de travail :

Il travaille en liaison avec d'autres corps de métier, dans les locaux d'habitation, tertiaire ou industriel, vides ou occupés par des clients ou des utilisateurs. Dans certains cas, l'électricien d'équipement est amené à être affecté en permanence sur un site où il réalise des travaux d'entretien et de modification.

Il utilise fréquemment des outils électriques (perceuse, outils de creusement de saignée, pistolet de scellement...), dans le respect des mesures de sécurité réglementaires.

Il réalise couramment des travaux en hauteur (échafaudages, nacelles).

Ses horaires de travail sont standards par rapport à une activité de chantier.

## LE DIPLOME

L'ensemble des CCP permet d'accéder au titre professionnel de niveau V (CAP/BEP) d'Électricien d'équipement.

CCP 1 et 2 - Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation

CCP 3 - Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires

CCP 4 - Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels

## PROGRAMME

Préparer la réhabilitation de l'installation électrique d'un local.

Réaliser l'équipement électrique des locaux d'habitation.

Période en entreprise.

Réaliser l'équipement électrique des locaux tertiaires.

Réaliser l'équipement électrique des locaux industriels.

Session de validation et habilitation électrique.

## DUREE DE LA FORMATION

**Centre** : 793 h

**Entreprise** : 175 h

## LIEU DE REALISATION

### ID Formation

331 Avenue Fleming

**62400 BETHUNE**

[www.idformation-bethune.fr](http://www.idformation-bethune.fr)

## PRE-REQUIS

La maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) est nécessaire

## VALIDATION

Titre Professionnel

## ADMISSION

Evaluations, entretien

## APTITUDES PROFESSIONNELLES

Habilité manuelle, bonne coordination des mouvements, souplesse dorsale, aptitude au travail en hauteur, rigueur, capacité d'analyse pour prendre en compte les risques électriques



## CONTACT

Tél : 03 21 68 59 32

Fax : 03 21 68 59 26

 : [idformation.artois@gmail.com](mailto:idformation.artois@gmail.com)